

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 20 MAI 2014**

**SEANCE OUVERTE A 19 H. 00**

**Présents :**

- Mme Dominique HOWALD, Présidente
- Mmes Myriam BOUAOUAJA, Carole CATTANEO, Nathalie HENRIOD, Catherine  
POUPAERT, Christine RAMBACH
- MM. Jonathan CHRISTIN, Jean-Pierre GÖTZ, Giorgio INCOGNITO, Livio LANZA,  
José NODA GONZALEZ, Yannick NOELLE, André PHILIPP, conseillers

**Exécutif :**

- M. Barthélémy ROCH, maire
- MM. Michel APOTHELOZ, Dominique NOVELLE, adjoints

**Procès-verbal :**

- Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale
- M. Loris PILLET, secrétaire communal

**ORDRE DU JOUR**

- I. PRESENTATION DU RAPPORT SUR L'ETUDE DE NON-FAISABILITE DES  
PANNEAUX SOLAIRES SUR LE TOIT DE LA SALLE POLYVALENTE PAR LES SIG
- II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- III. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- IV. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- V. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- VI. APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES
- VII. APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2014
- VIII. APPROBATION DES COMPTES 2014 DE LA FONDATION « LES CHOUETTES »
- IX. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

\* \* \* \* \*

La présidente, Madame Dominique HOWALD, ouvre la séance à 19h.00. Elle souhaite la bienvenue à tous les conseillers, et les remercie pour leur présence. Elle informe les membres que Madame RAMBACH et Monsieur APOTHELOZ arriveront avec un peu de retard car ils sont retenus par une autre séance.

- 
- I. **PRESENTATION DU RAPPORT SUR L'ETUDE DE NON-FAISABILITE DES  
PANNEAUX SOLAIRES SUR LE TOIT DE LA SALLE POLYVALENTE PAR LES SIG**

La présidente donne la parole à Monsieur BOICHAT des SIG. Avant de débiter la présentation, il distribue aux conseillers des croquis du projet. Il rappelle qu'ils étaient venus, dans le courant de l'année 2013, parler des projets et de la politique énergétique, et plus particulièrement photovoltaïque, et des différentes actions que les SIG prévoyaient, notamment dans le cadre du contrat « Vital Soleil » qui consistaient à réaliser une installation pour une collectivité, et en contrepartie, cette dernière s'engageait à consommer cette production.

Ils ont rencontré différentes complications au travers de cette étude, et ils vont en exposer les motifs. Pour terminer, et la situation ayant considérablement changé depuis 2013, ils vont essayer d'orienter au mieux la commune. Monsieur BOICHAT donne ensuite la parole à Madame FRY des SIG.

Madame FRY dit qu'après étude du site, ils se sont concentrés sur le toit de la salle polyvalente. Au cours de la première étude détaillée, ils se sont rendu compte que le mode de fixation sur les tôles n'était pas adéquat. Ils ont donc contacté l'ingénieur du Bureau Charpente Concept qui avait réalisé le concept de cette salle, et ce dernier leur a dit qu'il n'était pas question de percer dans la toiture. Etant donné que ces centrales sont installées pour, au minimum, vingt-cinq ans, les SIG ne voulaient pas qu'il y ait des problèmes de fixation de panneaux et d'infiltration d'eau.

Les SIG ont essayé de trouver une autre solution pour fixer les panneaux, mais il s'est avéré que cette dernière aurait pu créer des problèmes d'usure ou d'arrachement des tôles. Ils ont donc décidé de ne pas aller plus loin dans ce projet car l'étanchéité de la centrale ne pouvait pas être garantie, et ils ne voulaient pas non plus prétexter la toiture de la salle polyvalente.

19 h. 05 : Arrivée de Monsieur PHILIPP

Après cela, ils ont regardé avec les deux autres toitures communales. Il y a la possibilité de mettre des centrales dessus, mais ce travail ne serait pas fait par SIG car ils ne font pas de centrales solaires en-dessous de 40 kw, ceci pour des raisons économiques (les petits projets ne sont pas assez rentables). Madame FRY redonne la parole à Monsieur BOICHAT.

Il dit que si SIG réalisent de petites centrales en dérogeant, cela aura une incidence sur le prix de l'électricité (25 à 30 cts le kw/h au coût de production au lieu d'environ 20 cts actuellement). Pour la réalisation de petites centrales par les communes, il rajoute qu'il existe aujourd'hui des systèmes très intéressants qui permettent, entre autres, d'activer le fonds pour les collectivités pour obtenir une subvention, ce que les SIG ne peuvent pas faire, et obtenir également une rétribution unique auprès de Swissgrid, et qui permettra également après, à la commune concernée, d'injecter l'électricité produite directement dans le bâtiment concerné, de consommer ce qui peut être consommé, et de refouler l'excédent sur le réseau et le revendre. En utilisant cette manière de faire, on arrive à un coût de production entre 17 et 20 cts le kw/h. A ce jour, la filière SIG n'est plus vraiment en lien avec le prix du marché et ce qui est proposé aujourd'hui. C'est l'alternative qu'ils proposent à la commune. Si cette solution est choisie, les SIG peuvent participer au niveau étude, conseils, suivi, élaboration du cahier des charges pour l'entreprise, ceci pour s'assurer que les types de connexions et autres soient de qualité, etc.

19 h. 15 : Arrivée de Madame RAMBACH et de Monsieur APOTHELOZ.

Monsieur CHRISTIN demande quelle serait la production pour les deux toitures. Madame FRY et Monsieur BOICHAT répondent qu'elle serait d'environ 30 kw.

Par rapport au coût de construction d'une telle centrale et au prix de revient de l'électricité qui est produite, Monsieur Y. NOVELLE demande à partir de quand cela est rentable pour la commune. Monsieur BOICHAT répond que si la commune fait deux installations de 15 kw, elle peut demander deux subventions propres à chacune du fonds des collectivités, une

rétribution unique de Swissgrid, ceci pour amortir le prix de l'installation pour que le coût de production soit intéressant.

Monsieur GÖTZ demande qu'elle serait le coût d'une telle installation, ainsi que le montant de la subvention de Swissgrid. Madame FRY répond que le coût serait d'environ CHF 90'000.00, et le montant de la subvention est calculé en fonction de la puissance.

Monsieur BOICHAT dit que ce nouveau mécanisme d'injection directe (branchement de la centrale photovoltaïque sur le tableau électrique) permet de voir ce que l'on prend sur le réseau. Cela est une démarche environnementale encore plus aboutie que le premier projet car la commune auto-consomme et soutire moins sur le réseau.

Madame FRY précise que les SIG rachètent non seulement l'énergie, mais également la garantie d'origine. Elle dit encore qu'avant d'entreprendre quoi que ce soit, il faut que la commune étudie bien son autoconsommation et fasse un business plan. Ils peuvent tout à fait aider à la réalisation de ce document.

Monsieur NODA GONZALEZ demande sur quelle surface en m2 est basé le premier projet (salle polyvalente). Madame FRY répond qu'elle est de 386,7 m2, ce qui équivaut à 53 kw. Pour les deux autres toitures, la surface est d'environ la moitié, Monsieur BOICHAT rajoute que pour les deux toitures, il y aura encore d'autres paramètres à prendre en considération, comme le fait que la toiture doit être en bon état car elle ne peut pas être touchée durant les vingt premières années, la surcharge admissible, etc.

Monsieur BOICHAT dit qu'ils restent à disposition s'il y a d'autres questions.

La présidente demande s'il y a encore des questions. Cela n'étant pas le cas, elle dit que ce dossier va être discuté en commission.

Madame FRY et Monsieur BOICHAT sont remerciés et quittent la séance à 19 h. 25.

---

## **II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des remarques ou des questions.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, la présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, Monsieur GÖTZ, absent lors de la dernière séance.**

---

## **III. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

Aucun(e) président(e) de commission ne désirant prendre la parole, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

---

## **IV. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

La présidente donne la parole au maire pour une communication.

### Mairie

Le maire présente Monsieur Loris PILLET, qui est présent ce soir, et qui est le nouvel employé de la commune depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015. Il est chaleureusement applaudi.

Messieurs D. NOVELLE et APOTHELOZ n'ayant aucune communication, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **V. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

La présidente donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour une communication.

### Billets pour un spectacle

Il propose aux conseillers deux billets d'entrée pour le 05 juin 2015 à 20h.30 au Victoria Hall pour voir la projection d'un ciné concert consacré au « Cuirassé Potemkine ». Ce spectacle est organisé par la Musique de la Landwehr, qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, est la seule musique officielle de l'Etat de Genève. Les personnes intéressées peuvent venir prendre les billets au secrétariat.

Le maire et Monsieur D. NOVELLE n'ayant aucune communication, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **VI. APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES**

La présidente demande si tout le monde a reçu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des questions.

Cela n'étant pas le cas, elle demande aux conseillers de bien vouloir approuver cette délibération. **8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.**

### Texte de la délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir

Vu le rapport de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2015,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

### **D E C I D E par 8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2014 suivants pour un montant total de **Frs. 370'266.70**, soit :

02.00.303.00	AVS/AI/APG Assurance chômage, Allocations familiales	Frs.	336.20
02.00.305.00	Assurance-maladie et accidents	Frs.	542.00
05.00.303.00	AVS/AI/APG Assurance chômage, Allocations familiales	Frs.	122.85
05.00.305.00	Assurance-maladie et accidents	Frs.	3'231.00
05.00.352.00	Cotisations S.I.A.C.G.	Frs.	138.00
08.00.312.00	Eau, énergie, combustibles	Frs.	11'409.70
08.21.331.00	Amortissement nouvelle mairie - Travaux rénovation	Frs.	66'667.00
08.21.331.10	Amortissement nouvelle mairie - Achat bâtiment	Frs.	11'420.00
08.61.331.00	Amortissement ordinaire - Passage école	Frs.	5'520.00
09.00.319.02	Frais Association Communes Genevoises	Frs.	45.50
11.00.352.00	Police municipale - Participation Bernex	Frs.	424.00
14.00.317.00	Incendie et Secours - Indemnité frais de repas	Frs.	8.95

14.00.318.00	Incendie et Secours - Téléphone, Assurance, Feu	Frs.	9'226.25
30.00.365.01	Subventions Institutions culturelles	Frs.	170.00
33.00.314.02	Travaux sur emplacements publics	Frs.	41'379.35
34.10.331.00	Amortissement ordinaire - Zone sportive	Frs.	96'667.00
58.20.366.00	Allocations sociales	Frs.	1'050.70
62.00.314.01	Entretien chaussées par divers	Frs.	64'301.45
62.00.314.03	Entretien de l'éclairage public	Frs.	5'606.15
65.00.375.00	Subventions cantonales pour les vélos électriques	Frs.	2'750.00
71.10.314.01	Egouts et collecteurs - Entretien et réfection	Frs.	14'589.80
90.00.330.00	Provision impôts	Frs.	11'804.70
90.00.346.00	Compensation financière aux communes françaises	Frs.	21'411.00
94.00.318.00	Frais de banque	Frs.	74.85
95.00.318.00	Impôt immobilier	Frs.	1'370.25

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

## **VII. APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2014**

Avant de passer au vote, la présidente de vérification des comptes, Madame BOUAOUAJA, donne lecture de son rapport.

La présidente demande si tout le monde a reçu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des questions.

Cela n'étant pas le cas, elle demande aux conseillers de bien vouloir approuver cette délibération. **8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.**

### Texte de la délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014

Vu le compte administratif pour l'exercice 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,  
vu le compte rendu financier pour l'exercice 2014 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,  
vu le rapport de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2015,  
vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

### **D E C I D E par 8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de **CHF 3'228'193.43 aux charges et de CHF 3'298'742.18 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 70'548.75.**
3. D'approuver le compte d'investissement 2014 pour un montant de **CHF 2'983'317.60 aux dépenses et de CHF 420'539.45 aux recettes, l'augmentation des investissements nets s'élevant à CHF 2'562'778.15.**
4. D'approuver le financement des investissements nets de **CHF 2'562'778.15 par l'autofinancement à raison de CHF 845'834.75 au moyen de la somme de CHF**

**775'286.00** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 70'548.75.

**L'insuffisance de financement s'élève à CHF 1'716'943.40.**

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 70'548.75 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2014.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l'actif un montant de CHF 25'994'090.47 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	4'145'250.14
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	21'848'840.33
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	CHF	<u>0.00</u>

Total de l'actif CHF 25'994'090.47

et au passif un montant de CHF 25'994'090.47 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	548'764.78
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	8'539'536.10
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	0.00
- Provisions (nature 24)	CHF	700'000.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	182'134.95
- Fortune nette (nature 29)	CHF	<u>16'023'654.64</u>

Total du passif CHF 25'994'090.47

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2014 à CHF 7'450'000.00.

### **VIII. APPROBATION DES COMPTES 2014 DE LA FONDATION « LES CHOUETTES »**

La vice-présidente demande si tout le monde a reçu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des questions.

Cela n'étant pas le cas, elle demande aux conseillers de bien vouloir approuver cette délibération. **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Texte de la délibération :

Proposition relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation « Les Chouettes »

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2014 de la Fondation « Les Chouettes » et le rapport de gestion,  
vu l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation le 31 mars 2015 et le rapport du Président du Conseil de Fondation du 03 mai 2015,  
vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

**D E C I D E par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

1. D'approuver les comptes au 31 décembre 2014 de la Fondation « Les Chouettes ».
- 

**IX. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

Remarque de Madame CATTANEO

Elle dit que sur le chemin de la Chénaz, au niveau du chemin de Chaurion, il y a des troncs qui sont entassés. Monsieur APOTHELOZ lui répond qu'ils ont été enlevés ce mardi.

Remarque de Monsieur CHRISTIN

Il dit qu'il y a encore la lumière dans la cabine téléphonique située dans le bâtiment de l'ancienne mairie.

Remerciements de Monsieur ROCH

Il rappelle qu'il y a, cette année, cinq personnes qui quittent le Conseil municipal, à savoir Mesdames Myriam BOUAOUAJA, Carole CATTANEO, Catherine POUPAERT, Messieurs Jean-Pierre GÖTZ et Giorgio INCOGNITO. Il fait un bref résumé du passage plus ou moins long de chaque personne, leur remet une attention et les remercie pour leur travail. Il leur souhaite à tous une bonne suite et espère qu'on les reverra lors des futures manifestations communales.

Toutes les personnes qui quittent ce soir le Conseil municipal sont chaleureusement applaudies.

Remerciements de Monsieur D. NOVELLE

Le maire, Monsieur ROCH, quittant également le Conseil municipal ce soir, Monsieur D. NOVELLE lui a préparé un petit discours, et lui remet une attention pour les nombreuses années qu'il a passées au service de la commune.

Messieurs ROCH et D. NOVELLE sont chaleureusement applaudis.

Texte du discours :

**Discours de Monsieur Dominique Novelle pour la dernière séance du Conseil municipal (20 mai 2015) de Monsieur Barthélémy ROCH en sa qualité de Maire**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,  
Monsieur le Maire,  
Monsieur l'Adjoint,

Je n'aimerais pas terminer cette séance du Conseil municipal sans évoquer le parcours politique d'un grand Monsieur, au propre comme au figuré, qui va quitter aujourd'hui notre hémicycle.

En effet, comme vous le savez tous, notre Maire, Barthélémy Roch, prendra congé de la vie politique villageoise au soir du 31 mai prochain. Il me tenait donc à cœur de retracer son beau parcours le mieux possible et, tu m'en excuseras déjà Bartel si je saute ou j'oublie des étapes.

Tu t'es présenté, la première fois au Conseil municipal, en 1995 avec un très très beau score à la clé, de même que quatre ans plus tard tu confirmais ton score haut la main. Je me souviens d'une chose : tu étais le choucho des dames du village qui disaient, texto : « il a le profil du gendre idéal ». Tu as fait également la une de la Tribune de Genève lors de l'inauguration de notre avion de Swissair, car tu avais estomaqué le journaliste qui nous

suivait avec ton vrai accent genevois. Au milieu de cette même législature, durant une cérémonie officielle, je me souviens t'avoir demandé : « Serais-tu intéressé par un poste d'adjoint, car il y en a un qui va se libérer à la fin de cette législature ». Tu m'as répondu spontanément oui, et tu as rajouté que tu étais très intéressé car tu avais envie de t'investir pour ta commune. J'ai été très content de ta réponse, car avec ta présence à l'Exécutif nous allions avoir une superbe équipe.

Tu as donc pris la fonction d'adjoint en juin 2003 pour l'inauguration et la mise en service de la salle polyvalente. Tu as tout de suite su être à l'aise avec tes différents dossiers, et je dois dire que ta façon de travailler m'avait alors surpris ! Pourquoi allez-vous me dire ! Eh bien, tout simplement parce que tu t'es mis derrière un ordinateur, et que cela ne t'a posé aucun problème, alors que le maire de l'époque, Monsieur Henri Duvillard, et moi-même étions toujours avec notre bloc de papier et un crayon à la main. De même que tu as su déléguer à des tierces personnes tes principales missions, alors que nous, eh bien, nous les faisions nous-mêmes.

Tu m'avais également étonné avec la première sortie pour les Aînés que tu avais organisée. En effet, tu te souviens sans doute de la presque montée au sommet du Mont Blanc avec, à la clé et dans une buvette, une tartiflette à se mettre sous la dent. Quel grand changement avec ton prédécesseur, Madame Annemarie Kriesi, qui nous emmenait toujours dans des restaurants 4 étoiles !

L'année 2007 fût, pour toi, la consécration politique avec ton accès au poste de Maire. Je savais de quelle manière tu allais diriger notre commune, et que cela allait être un plaisir très gratifiant de collaborer étroitement avec toi pour tous les dossiers.

Nous voici donc arrivés à la fin de ton règne, qui aura duré huit ans, et au terme duquel tu peux partir la tête haute, avec le sentiment du devoir accompli et d'avoir mis entre autres à ton actif les dossiers suivants :

- l'étude et l'installation du chauffage à distance dès 2009. Ce gros dossier a été très éprouvant humainement par moment. Par ton calme et ta persévérance, tu as toujours été présent et à nos côtés dans ces moments difficiles.
- L'achat et la transformation de la cure pour l'installation de notre nouvelle Mairie.
- Un autre très gros chantier également, celui de la zone 30 km/h de la rue du Vieux-Four, ainsi que l'embellissement des places Cressonnex et Vieux-Bac. Avec ces différents travaux, nous avons donné un aspect convivial et sécurisant à ces endroits, et ce pour le bien de l'ensemble de nos concitoyens.
- Enfin, la consécration suprême, la création d'une zone sportive et l'aménagement du parc de la Mairie. Je peux vous dire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que notre Maire est pour beaucoup, et quand je dis beaucoup, c'est un bas mot, dans cette magnifique réalisation, qui se termine actuellement. En effet, il y a environ trois ans j'avais emmené Barthélemy sur ce site qui, à l'époque n'était qu'une prairie, afin de lui montrer le projet de patinoire et d'un terrain multisports élaboré par le bureau Husson. Je lui avais alors demandé ce qu'il en pensait. Il m'avait répondu : « c'est bien mais .... » Mais quoi !? « il faudrait également intégrer le parc de la Mairie, la liaison entre ces différents emplacements, ainsi que divers autres éléments pour agrémenter cette zone de sport et de détente. Il faudrait également faire appel à un bureau d'ingénieurs, ceci afin d'avoir une perspective d'ensemble de toutes les parcelles, afin d'optimiser au mieux ce projet ». Je m'étais dit : quelle superbe idée mais elle va sûrement renchérir ce projet, mais bon, c'est lui le boss.

Aujourd'hui, nous pouvons tous te dire un grand merci au vu du résultat final, car c'est tout simplement magnifique !!



Oui Barthélémy, tu as été un très grand Maire, et je le redis ici sincèrement. Tu as un esprit entreprenant, visionnaire, et de plus, tu possèdes le goût du risque calculé. Tu as aussi une faculté d'adaptation à toutes les situations, qu'elles soient périlleuses ou pas. Il y a une chose que tu n'as pas achetée, et que l'on ne pourra jamais t'enlever, c'est ton éducation. Il y aurait encore beaucoup de réalisations qui sont à ton actif et à mettre en exergue, mais la liste serait bien trop longue ici à énumérer.

Voilà Barthélémy, nous allons te rendre dans quelques jours à la vie « normale ». Tu pourras enfin profiter pleinement de ta petite famille, en voyant grandir de plus près tes deux petits bouts de chou, savourer à sa juste valeur les petits plats préparés avec amour par Pascale, et t'occuper de ta maman Denise qui vient de rentrer à la maison.

Sache encore Barthélémy, que cela a été un honneur, un très grand plaisir et privilège pour moi de servir la commune sous ton règne, car tu es une personne sans problème, positive, respectueuse et surtout humble. Notre grande complicité durant tes douze années passées à l'Exécutif va beaucoup me manquer. Tu n'as jamais tiré la couverture à toi, jamais tu n'as prononcé le diminutif « je », que ce soit devant le Conseil ou lors de diverses séances en parlant de réalisations ou de projets, mais toujours le mot « on » ou « nous ». L'humilité est une très grande qualité que beaucoup de nos collègues magistrats n'ont pas ou ne veulent pas en avoir.

Je suis fier de te succéder à ce poste de Maire, et je m'appliquerai à travailler avec ta même approche respectueuse, et ta même philosophie du travail. Nous aurons heureusement encore le plaisir de collaborer ensemble dans le futur, au travers des fondations communales « Les Chouettes » et « Cadiom », ainsi que ponctuellement avec ta fiduciaire.

Et pour terminer, je te dis encore Mille Mercis au nom du Conseil municipal pour tout ce que tu as fait.

Plus personne n'ayant de question ni de proposition, la présidente clos cette dernière séance du Conseil municipal de la législature 2011 - 2015.

---

**La séance est levée à 19 h. 45.**